

Le Conseil d'Administration de l'Université des Antilles, dans sa séance du 1^{er} décembre 2020, sous la présidence de Monsieur le Professeur Eustase JANKY, Président de l'Université des Antilles,

Vu le livre VII du Code de l'Education,
Vu les statuts de l'Université des Antilles,

a délibéré :

Objet : Approbation des rapports d'évaluation des IUT & DUT – vague contractuelle B 2022-2026

Après s'être assuré du quorum, suite aux débats qui s'en sont suivis, le Président de l'Université soumet les rapports d'évaluation des IUT et DUT réalisés dans le cadre de la vague contractuelle B pour la période de 2022-2026, au vote des membres du Conseil d'Administration.

(Il s'agit de l'IUT Martinique et de ses diplômés : DUT CS, DUT GEA, DUT GLT, DUT HSE et DUT TC)

Résultat du vote :

Membres en exercice : 30	Pour : 20
Membres présents et représentés : 20	Contre : 0
Membres n'ayant pas pris part au vote : 0	Abstention : 0

Les rapports d'évaluation de l'IUT de Martinique et de ses DUT sont approuvés à l'unanimité des membres du Conseil d'Administration.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Pointe à Pitre, le 1^{er} décembre 2020

Le Président de l'Université des Antilles

Pr Eustase JANKY

